Ville de Grevenmacher
Muselmetropol

Avis au public

Attendu qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans la rue de Trèves afin de garantir le libre écoulement de la circulation dans l'intérêt de la sécurité publique durant la construction d'un arrêt de bus. Il est porté à la connaissance du public, que le règlement temporaire sur la circulation, édicté par le collège des bourgmestre et échevins en date de ce jour, peut être consulté au secrétariat communal avec effet immédiat.

Lieu :	**rue de Trèves**
Début :	**lundi, 16 novembre 2026 à 07:00**
Fin :	**lundi, 16 novembre 2026 à 16:00**
Motif :	la construction d'un arrêt de bus
Règlement :	GRE-142-2026

Grevenmacher, le 10 novembre 2026

La secrétaire communale,
contreseing Art. 74 de la loi communale

Carine Majerus

La bourgmestre,

Monique Hermes